

Département des
COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LANNEBERT
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Date de la convocation : 04 septembre 2026

Qui ont pris part à la délibération : 08

Date d'affichage : 04 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de LANNEBERT, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GEFROY Jean-Michel, Maire.

Présents : MM GEFROY Jean-Michel, FAVEREAU Roger, TRAVIGNET Jean-François,
ROUTHIER Serge
Mmes LE DUC Maude, DUDAL Géraldine, LEGIS Véronyck, MORVAN Enora,
Absents excusés : Mmes LE CALVEZ Laëtitia et BETRANCOURT Sandrine, M BERGERAT Michel
Procuration :
Secrétaire de séance : Mme MORVAN Enora

D2026/47 : CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le décret du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de cette fonction précise les conditions d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

La loi dispose que cet élu doit être un « interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies ».

Ses missions sont variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours...

C'est au maire que revient la charge de nommer ce conseiller au sein du conseil municipal pour le 1er septembre 2026.

Le maire se doit ensuite de communiquer « le nom du correspondant incendie et secours au représentant de l'État dans le département et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours. »

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE M Roger FAVEREAU, correspondant incendie et secours.

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
Jean-Michel GEFROY

La secrétaire de séance :
Mme Enora MORVAN



Fait et délibéré à LANNEBERT
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
Jean-Michel GEFROY

La secrétaire de séance :
Mme Enora MORVAN

